

SOMMAIRE

1- Avant-propos	3
2- Recommandations	3
3- Caractéristiques	5
4- Installation et mise en place	6
5- Fixation de l'appareil	7
6- Raccordement électrique	9
7- Maintenance et entretien	10
8- Remplacement d'une lampe	10

LIVRAISON

Vous trouverez, dans l'emballage, un calage contenant l'appareil et les deux pièces du bras de fixation, avec la visserie intégrée (Fig. 1).

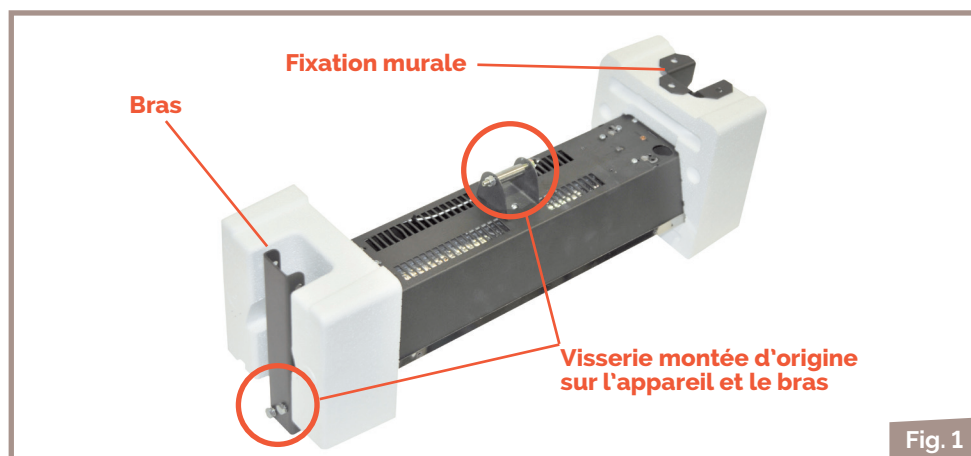


Fig. 1

1- AVANT-PROPOS

Avant toute installation, lire attentivement la notice.

Vérifier que cet appareil rayonnant infrarouge à haute température et son installation répondent aux exigences, notamment de sécurité, spécifiques à l'établissement dans lequel il va être installé.

L'installation de cet appareil doit être réalisée par un installateur professionnel et en accord avec les règles de sécurité du pays dans lequel il est installé (notamment la NFC 15-100 pour la France).

Toujours isoler l'appareil de l'alimentation avant d'effectuer des travaux de maintenance ou d'installation. L'apport de chaleur par rayonnement de l'I.R.C est considérable et il doit être pris en compte lors de l'implantation. En particulier, l'appareil ne doit pas être utilisé à proximité de la peau et des yeux.

Il est nécessaire de faire exécuter l'étude de l'implantation des appareils par un bureau d'études.

La lampe de l'I.R.C est extrêmement fragile et doit être manipulée avec précaution.

Ne pas toucher la lampe avec les doigts. Si, accidentellement, la lampe a été touchée, il faut la nettoyer avec un chiffon propre, en coton, imbibé de White Spirit.

Regarder de manière prolongée vers la lampe peut altérer l'œil.

L'I.R.C a été conçu pour une utilisation possible en extérieur sous abri (IP 24).

Il ne doit pas être utilisé dans un milieu où il y a des gaz, des vapeurs ou des poussières inflammables.

2- RECOMMANDATIONS



ATTENTION ! SURFACE TRÈS CHAUDE.

- Lorsque l'appareil est en fonctionnement, aucune de ses parties ne devra se trouver à proximité d'une matière ou d'un matériau combustible non protégé. Tenir compte des distances d'éloignement minimales suivantes : 50 cm vers le haut, 60 cm latéralement et 1 m vers le bas (voir Fig. 4a et 4b page 7 et Fig. 5a et 5b page 8).

Ces distances s'appliquent en particulier à toute tenture ou tout élément flottant, quelle que soit la position qu'il peut prendre.

- Certaines parties de ce produit peuvent devenir très chaudes et provoquer des brûlures. Il faut prêter une attention particulière en présence d'enfants et de personnes vulnérables.
- Cet appareil de chauffage n'est pas équipé d'un dispositif pour contrôler la température ambiante. Ne pas utiliser cet appareil de chauffage dans des petits locaux, lorsqu'ils sont occupés par des personnes incapables de quitter le local seules, à moins qu'une surveillance constante ne soit prévue.



IMPORTANT : NE PAS COUVRIR...

- Si l'appareil est recouvert, il y a risque de surchauffe pouvant entraîner un incendie.

Il est donc formellement interdit de couvrir totalement ou partiellement ou d'obstruer les entrées ou les sorties d'air au risque d'incidents ou de dégradations de l'appareil.

Veillez à ne rien introduire dans l'appareil.

- L'émetteur est équipé d'une grille de protection pour empêcher tout contact avec la lampe chaude et les parties électriques. L'appareil ne doit en aucun cas être utilisé sans cette grille de protection.
- L'appareil est prévu pour être raccordé à un réseau 230V - 50Hz. Toutes les interventions sur l'appareil doivent être effectuées hors tension et par un personnel qualifié et agréé. Pour toute information complémentaire, consulter le chapitre de raccordement.
- L'appareil doit être fixé sur son support, l'utilisation d'adhésif pour fixer le support ou l'appareil est interdite.
- L'appareil ne doit pas être placé juste en dessous d'une prise de courant placée à poste fixe.
- L'appareil et sa canalisation d'alimentation ne doivent pas être utilisés comme points d'accrochage.

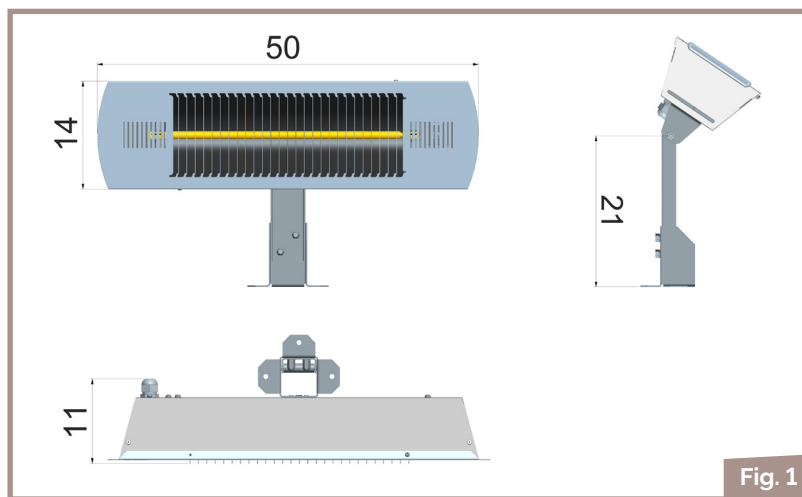
3- CARACTÉRISTIQUES

Cet appareil est :

- protégé contre les projections d'eau (IP 24).
- Classe I. L'appareil doit être raccordé à la Terre.
- prévu pour un raccordement 230V-50Hz.

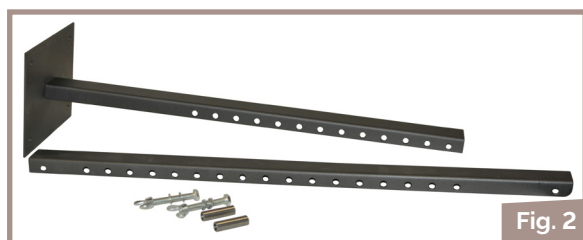
Dimensions :

Puissance (W)	Longueur (cm)	Largeur (cm)	Épaisseur (cm)	Intensité (A)
1500	50	14	11	6,5



Accessoire (à commander séparément):

Tige d'extension pour éloigner l'appareil de 58 cm à 1,18 m du mur.



4- INSTALLATION ET MISE EN PLACE

Précautions d'installation :

Pour garantir la durée de vie de l'appareil :

- **Éviter de toucher la lampe halogène**, qui est très fragile. En cas d'intervention, la manipuler par les deux extrémités. Toute trace de souillure, sur la partie centrale de la lampe, devra être enlevée avec un chiffon propre en coton blanc imbibé de White Spirit.
- La lampe halogène devra **impérativement être installée à l'horizontale** (+ ou -4°).

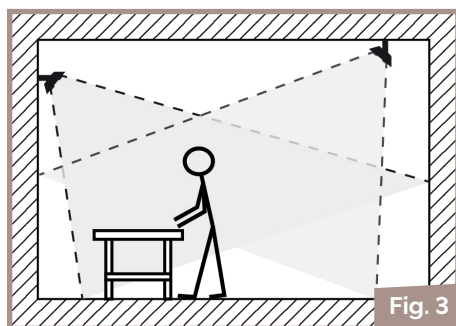
Prévoir un dégagement de 50 cm minimum par rapport à des surfaces métalliques et des matériaux sensibles à la chaleur (câbles et matériel électriques), de manière à ne pas provoquer de détériorations dues au rayonnement direct des appareils.

Cet appareil ne doit pas être encastré.

L'I.R.C ne doit pas être installé à une distance inférieure à 2,5 m* du sol et 20 cm* du plafond.

* Vérifier la réglementation en vigueur dans le lieu d'installation de l'appareil (notamment pour les ERP-Établissement recevant du public).

Pour chauffer confortablement un poste de travail, il est conseillé d'utiliser 2 appareils dont les rayonnements vont se croiser, plutôt qu'un seul plus puissant (Fig. 3).



5- FIXATION DE L'APPAREIL

Au plafond ou au mur :

IMPORTANT:

Tout autre mode de fixation dégage la responsabilité du constructeur.

1. Retirer les vis sur le bras (Fig. 4a).
2. Assembler le bras et la fixation murale, à l'aide des mêmes vis (Fig. 4b).

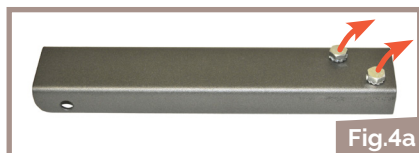


Fig. 4a

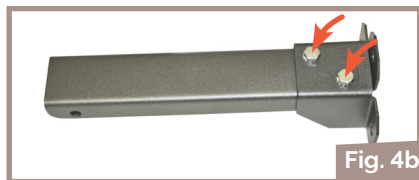


Fig. 4b

3. Fixer l'ensemble au plafond ou au mur en respectant les distances de sécurité (Fig. 5a-5b et 6a-6b). Utiliser des vis adaptées au support et au poids de l'appareil.

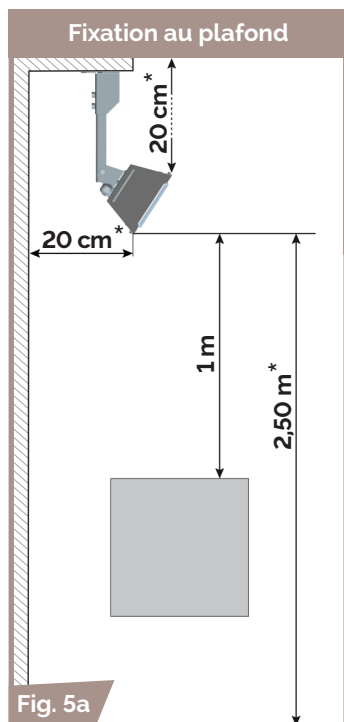


Fig. 5a

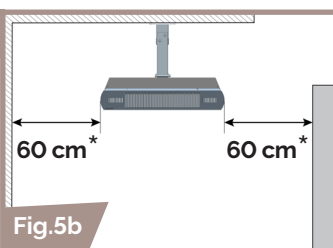
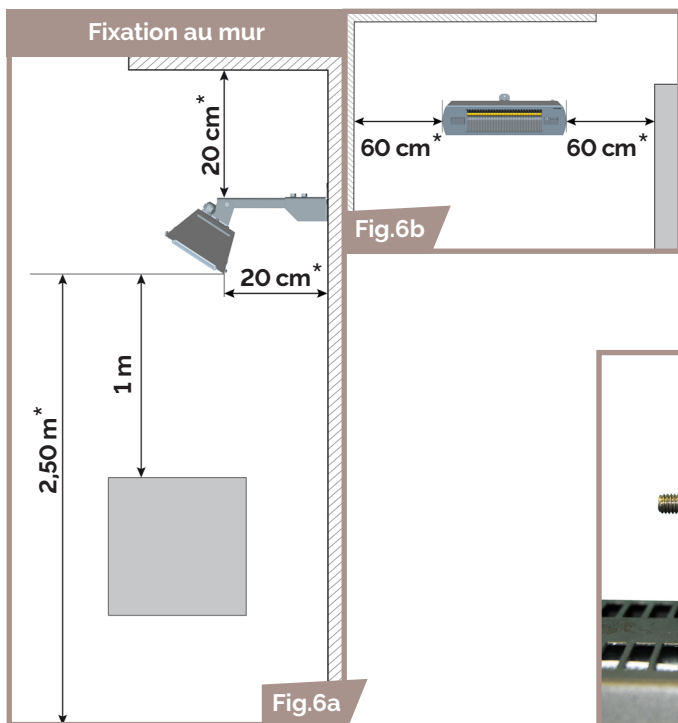
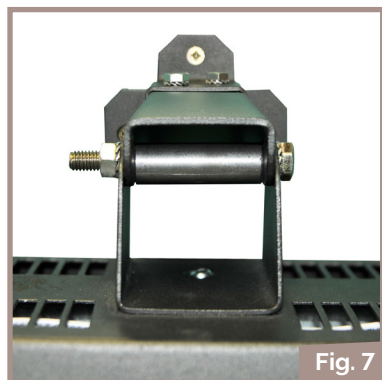


Fig. 5b

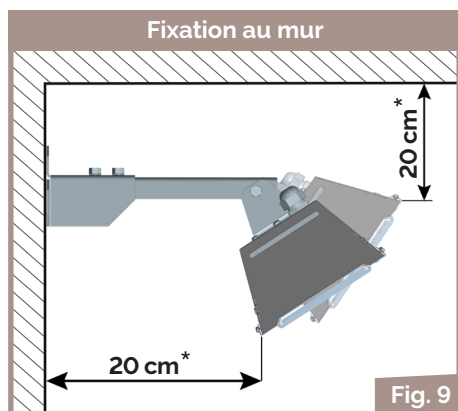
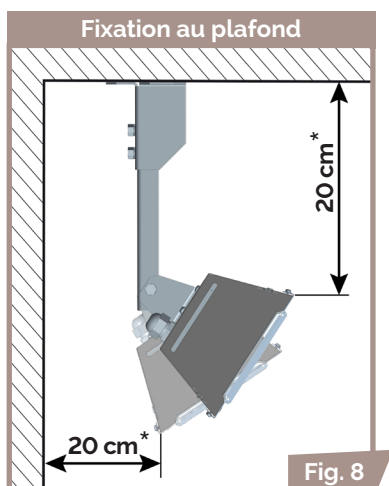
* Vérifier la réglementation en vigueur dans le lieu d'installation de l'appareil (notamment pour les ERP - Établissement recevant du public).



* Vérifier la réglementation en vigueur dans le lieu d'installation de l'appareil (notamment pour les ERP - Établissement recevant du public).



4. Fixer ensuite le corps de l'appareil sur le bras à l'aide de la visserie montée à l'origine sur l'appareil (vis, écrou, rondelles et entretoise) (Fig. 7).
5. Veiller à orienter l'appareil en respectant les distances de sécurité indiquées Fig. 8 et 9.



* Vérifier la réglementation en vigueur dans le lieu d'installation de l'appareil (notamment pour les ERP - Établissement recevant du public).

6- RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

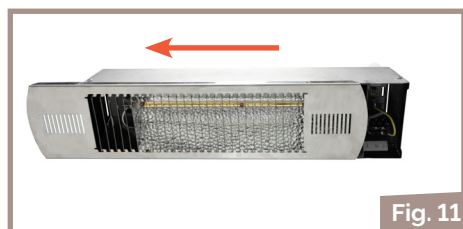
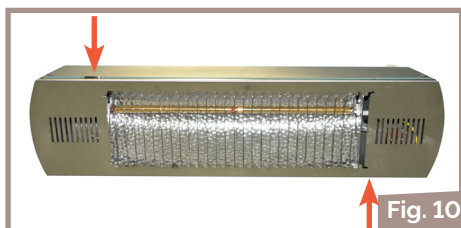
Recommandations :

Le raccordement électrique de cet appareil doit être réalisé hors tension par un installateur professionnel.

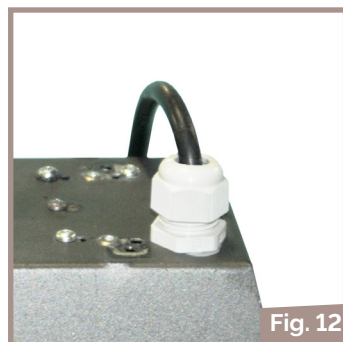
- La section et le mode de pose des conducteurs doivent être conformes aux normes en vigueur dans le pays d'installation (NFC 15-100 pour la France).
- Le câble utilisé devra être prévu pour une utilisation à une température ambiante de 90°C.
- Le courant d'appel étant important, les protections seront réalisées, soit par des disjoncteurs de courbe D, soit par des fusibles de type AM.
- L'installation doit comporter un dispositif de coupure omnipolaire ayant une distance d'ouverture des contacts d'au moins 3 mm.
- Cet appareil étant classe I, **il doit être relié à la Terre**.

Raccordement :

1. Dévisser les deux vis pour démonter la grille (Fig. 10).



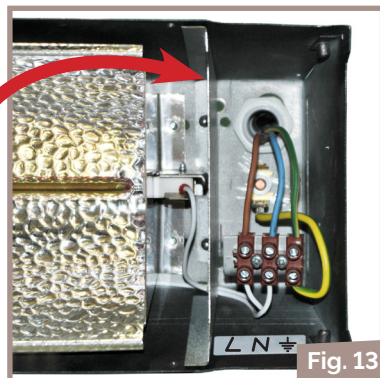
2. Faire coulisser la grille (Fig. 11).



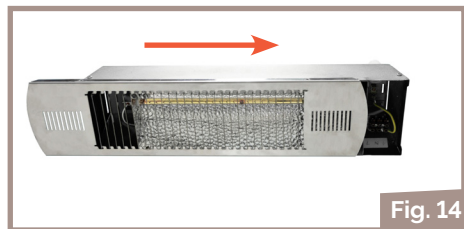
3. Passer le cordon d'alimentation dans le presse-étoupe (Fig. 12).

4. Raccorder les fils au bornier (Fig. 13).

NOTA : ajuster la longueur du cordon d'alimentation à l'intérieur de l'appareil de façon à ce qu'il ne touche pas la cloison interne.



5. Remettre la grille et la revisser avec les 2 vis (Fig. 14 et 15).



7- MAINTENANCE ET ENTRETIEN

La maintenance consiste à :

- nettoyer périodiquement la lampe halogène et les réflecteurs afin de conserver les performances de l'appareil (voir précautions à prendre page 6).
- remplacer la lampe halogène défectueuse ou cassée (voir chap. 8).

Toute intervention sur l'appareil doit être réalisée par un installateur professionnel, l'appareil étant mis hors tension.

8- REMPLACEMENT D'UNE LAMPE

ATTENTION : Avant toute intervention, mettre l'appareil hors tension.

Recommandations :

La lampe de l'I.R.C est extrêmement fragile et doit être manipulée avec précaution.

Ne pas toucher l'ampoule avec les doigts. Si, accidentellement, l'ampoule a été touchée, il faut la nettoyer avec un chiffon propre en coton imbibé de White Spirit.

Pour remplacer une lampe, il n'est pas nécessaire de démonter l'I.R.C de sa fixation.

Démontage de la lampe :

1. Retirer la grille comme indiqué Fig. 9 et 10 page 9.

2. Retirer les vis des réflecteurs latéraux à l'arrière de l'appareil et couper les colliers (Fig. 16).

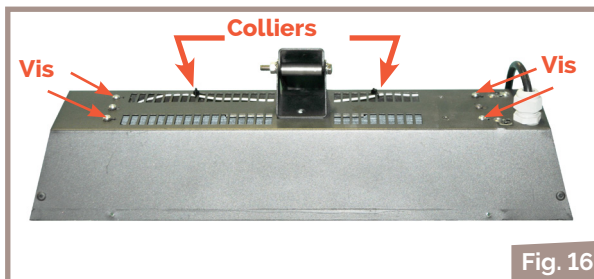


Fig. 16

3. Retirer les réflecteurs latéraux en les faisant coulisser (Fig. 16 ① et ②) et débrancher les fils de la lampe au niveau du bornier (Fig. 17 ③).

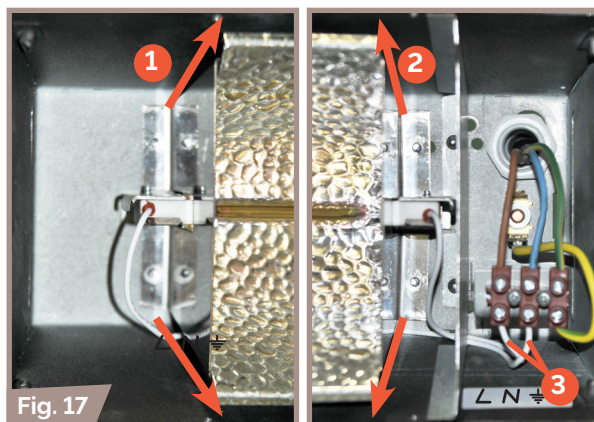


Fig. 17

4. Pour ôter la lampe, pousser sur les clips et retirer les céramiques de chaque côté (Fig. 18).



Fig. 18

5. Effectuer les opérations inverses pour remonter la lampe neuve.

CONDITIONS DE GARANTIE

La Garantie est strictement limitée au remplacement gratuit ou à la réparation en usine de la pièce ou des pièces reconnues défectueuses. Le constructeur garantit ses appareils de chauffage électrique 2 ANS contre tous vices de fabrication. Dès que l'accord de principe est donné par le constructeur pour le retour des pièces, celles-ci doivent être expédiées franco de port et d'emballage dans les 15 jours. Les frais de démontage et de remontage ne peuvent en aucun cas être à titre de dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit. Le constructeur ne peut en particulier être rendu responsable des conséquences directes ou indirectes des défauts tant sur les personnes que sur les biens et il est expressément stipulé par ailleurs que la charge d'installation des appareils ne lui incombe aucunement. La garantie ne peut pas intervenir si les appareils ont fait l'objet d'un usage anormal et ont été utilisés dans des conditions d'emploi autres que celles pour lesquelles ils ont été construits. Elle ne s'appliquera pas non plus en cas de détérioration ou accident provenant de négligence, défaut de surveillance ou d'entretien ou provenant d'une transformation du matériel.

ASSURANCE DU PERSONNEL :

En cas d'accident survenant à quelque moment et pour quelle cause que ce soit, la responsabilité du constructeur est limitée à son personnel propre et à sa fourniture

CONTESTATION :

Dans le cas de contestation, quelles que soient les conditions de vente et de paiement acceptées, le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent. Les dispositions du présent bon de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.

Pour satisfaire à votre réclamation, veuillez rappeler les références portées sur la plaque signalétique fixée sur l'appareil.

BON DE GARANTIE

TYPE :

PUISSANCE :

DATE DE FABRICATION :

DATE DE MISE EN SERVICE :

CACHET :

Cet appareil a été étudié, conçu et réalisé avec soin pour vous donner entière satisfaction.

AIRELEC

Confort et économies d'énergie

109, Boulevard Ney - 75018 PARIS
Tél. : 01 53 06 28 60 - Fax : 01 42 28 77 74

www.airelec.fr